

Direction : Social Santé Solidarité

SCHS

REF : HYG2006002

OBJET : Convention de partenariat avec la CPAM 93 dans le cadre de l'action de prévention menée auprès des jeunes d'Aubervilliers en 2005 , quartier du Marcreux

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de financement au titre du Fonds National de Prévention d'Education et Informations Sanitaires par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis de l'action intitulée « Prévention et réduction du mal-être et de la violence chez les jeunes du quartier du Marcreux » menée par le Service Communal d'Hygiène et de Santé,

Vu la convention de partenariat présentée par la CPAM,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la CPAM de la Seine-Saint-Denis déterminant les conditions de versement et d'utilisation de la subvention de 5 000€ accordée dans le cadre d'une action de prévention 2005 intitulée « Prévention et réduction du mal-être et de la violence chez les jeunes du quartier du Marcreux ».

Cette recette sera créditée aux articles suivants : 504-74-718-12

Pour le Maire

L'adjoint délégué